



**PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
10 MAI 2022
20H30
SALLE DES FETES DE CERSAY –
VAL EN VIGNES**

PROCES VERBAL

L'an deux mil vingt-deux, le Dix mai à vingt heures trente, à la salle des fêtes de Cersay-commune de Val en Vignes, en application des articles L 2121-7 et L 2122-8 du Code Général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil municipal de la commune de Val en Vignes.

Date de convocation du conseil municipal : 03 mai 2022

PRESENTS : Audoin Stéphanie, Gerfault Sylvie, Azarias Isabelle, Dugas Luc Jean, Gireaud Patrick, Guillot Christophe, Guibert Lionel, Guilloteau Catherine, Grivault Dominique, Grivault Frédéric, Hervé Audrey, Poirier Charles, Tocreau Laurent, Wisniewski Richard, Martin Jérôme, Nicolas Damien, Raymond Christophe, Jadaud Emma, Lefèvre Aurore, Bremaud Isabelle,

POUVOIRS :

ABSENTS ET EXCUSES : Miziniak Elie, Hemard Emmanuelle, Falourd Audrey,

NOMBRE DE VOTANTS : 20

Secrétaires auxiliaires : Eloïse Lecarpentier (ne participe pas aux délibérations - art. L.2121-15 du CGCT).

Madame AZARIAS Isabelle est désignée secrétaire de séance

ADMINISTRATION

1. AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN BAIL RURAL (ANNEXE 1)

Conformément à la délibération du conseil Municipal de Massais en date du treize novembre 2007, concluant un bail avec M. Michel Jouteau,

Vu la création de la commune nouvelle de Val en Vignes par arrêté préfectoral du 24 novembre 2016,

Vu la décision du conseil municipal de Val en Vignes du 27 MAI 2020 donnant délégation au Maire pour décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

Le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- donner à bail à ferme, conclu pour une durée de neuf années entières et consécutives à compter du 1^{er} mai 2022, à Monsieur JOUTEAU Maxime des immeubles à usage agricole qui figurent au cadastre sous les mentions suivantes :

Section	N °	Lieu-dit	Contenance
G	426	Les plats	2 ha 68 a 30 ca
G	281	Les prés bouq	63 a 40 ca
Total			3 ha 31 a 70 ca

- Autoriser M. le Maire, ou à défaut son représentant, à signer toutes les pièces administratives relatives à cette action

FINANCE

2. ATTRIBUTION DES LOTS « REHABILITATION DE LA PERISCOLAIRE-ACCUEIL DE LOISIRS »

Vu la décision du conseil municipal du 20 juillet 2021, autorisant le maire à signer un contrat de maîtrise d'œuvre avec le cabinet d'architecte R&C,

Vu la décision du conseil municipal du 20 juillet 2021, attribuant la mission SPS à ERSO SPS comme coordonnateur,

Vu la décision du Maire 32-2021, attribuant la mission bureau de contrôle à l'APAVE,

Vu la consultation publiée le 21/03/2022, pour une remise des offres le 20/04/2022 à midi,

Vu l'ouverture des plis le 22/4/2022 en présence des maires, membres de la commission d'appel d'offres

Le Maire informe le conseil municipal de la réception des offres pour les travaux de réhabilitation du bâtiment périscolaire/accueil de loisirs, suite à la consultation publiée le 21/03/2022

Après avoir pris connaissance du résultat des offres, le conseil municipal décide à l'unanimité d' :

- Attribuer les lots comme suit :

NOM DU LOT	MONTANT HT ATTRIBUE	ENTREPRISES MIEUX DISANTES
LOT 1 - TERRASSEMENT-DEMOLITION-GROS OEUVRE	126 346,12 €	LES BATISSEURS THOUARSAIS
LOT 2 - ISOLATION PAR L'EXTERIEUR	77 982,76 €	SOCIETE POITEVINE
LOT 3 - MENUISERIES EXTERIEURES ET INTERIEURES	85 738,69 €	BODY MENUISERIE
LOT 4 - CLOISONS SECHES	15 183,52 €	GUERET
LOT 5 - PLAFONDS SUSPENDUS	8 929,20 €	APM
LOT 6 - CHAPE - FAIENCE	8 814,68 €	GUERET
LOT 7 - PEINTURE - SOLS SOUPLES	14 606,93 €	PIERRE GIRARD
LOT 8 - CHAUFFAGE- VENTILATION - PLOMBERIE-SANITAIRES	33 500 €	SARL FBM
LOT 9 -ELECTRICITE	24 162	LUMELEC LOIRE
COUT CONSTRUCTION HT	395 263,90 €	

- Autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant à signer les marchés correspondants et à procéder à sa mise au point en vue de la notification.

3. MISE EN PLACE D'UNE PRIME D'INSTALLATION – ASSISTANTES MATERNELLES (ANNEXE 2)

Présentation du projet d'aide :

Constats : Les besoins en matière de mode de garde sont importants sur la commune. De plus, le départ à la retraite de certaines professionnelles risque de déséquilibrer le territoire entre l'offre et la demande. Il est donc important d'anticiper au plus vite ces déséquilibres afin d'éviter une fuite des familles sur les territoires voisins.

Objectifs : inciter des potentielles candidates à l'agrément d'assistant(e) maternel(le) à s'implanter sur la commune

Aide proposée : accompagnement financier des assistant(e)s maternel(le)s nouvellement agréé(e)s en leur versant une aide (prime) à l'installation de 200 € (Achats en lien avec leur profession) Cette prime est accordée dans la limite des crédits disponibles fixés par la commission Jeunesse et validé par le Conseil Municipal de Val en Vignes, à savoir 1000 € /an.

Public concerné : Tout(e) candidat(e) potentiel(le) à l'agrément (1er agrément) qui souhaite s'implanter sur le secteur de Val en Vignes (Massais/Saint Pierre à Champ/ Bouillé Saint Paul/ Cersay).

Démarches pour bénéficier de l'aide : Pour les assistant(e)s maternel(le)s exerçant à leur domicile, ils ou elles devront remplir les conditions définies par la CAF. La prime ne pourra être versée qu'une seule fois. Ils ou elles devront fournir les pièces demandées dans le règlement d'attribution.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- Approuver cette proposition d'aide à l'installation des Assistant(e)s Maternel(le)s, dans la limite des crédits disponibles fixés.
- Approuver le règlement d'attribution annexé à la présente délibération
- Autoriser M. le Maire, ou à défaut son représentant, à signer toutes les pièces administratives relatives à cette action
- Imputer les dépenses au budget communal

ARRETES / DÉCISIONS DU MAIRE

a) Droit de préemption (alinéa 15° de la délibération du 16 avril 2014) :

DATE DE DECISION	N° DE DOSSIER	NOM ET ADRESSE PROPRIETAIRE	ADRESSE DU BIEN	NOM ACQUEREUR	REFERENCE CADASTRALE SUPERFICIE	TYPE DE DECISION
15/04/2022	07906322K0017	Me et Mme PAINEAU 5 La Perrière Massais 79150 VAL EN VIGNES	La Perrière Massais 79150 VAL EN VIGNES	BOISSON Ophelie et BUFFARD Thibault 1 La Perrière Massais 79150 VAL EN VIGNES	168 G 593-594-598	Non Exercice Du Droit de préemption

23/04/2022	07906322K0018	Me Laure GUILLARD MATHIEU 9 rue Marie Curie 86380 MARIGNY BRIZAY	5 rue de l'ancienne Poste Massais 79150 VAL EN VIGNES	ANTUNES Thierry 17 rue de la Croix l'Abbé	168 AD 139-520	Non exercice du droit de préemption
26/04/2022	07906322K0019	M. Laurent BELOUARD 1 rue de l'épina 49700 CIZAY LA MADELEINE	13-15 Rte du Pont de Preuil Bouillé St Paul 79290 VAL EN VIGNES	HUARD Yvon & Françoise Les Heunières Gauville 61550 LA FERTE EN OUCHE	044 AC 7-8-9	Non exercice du droit de préemption

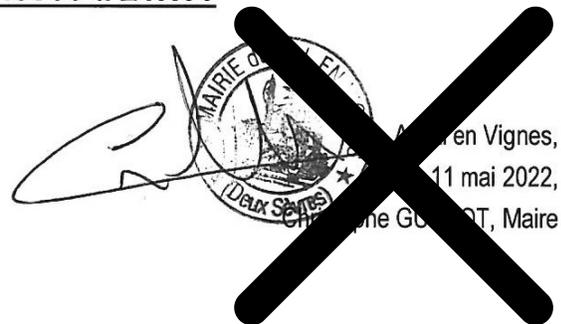
b) Décisions du maire

Réf. et dénomination
DECISION DU MAIRE N7-2022 Concession CHARRIER.pdf
DECISION DU MAIRE N8-2022 Concession GOUBEULT.pdf
DECISION DU MAIRE N9-2022 ATTRIBUTION RELIURES.pdf
DECISION DU MAIRE N10-2022 Concession BODIN BSP.pdf
DECISION DU MAIRE N11-2022 Concession GOURDON SPAC.pdf
DECISION DU MAIRE N12-2022 Concession FAUCON Cersay.pdf

c) Arrêtés du maire

Réf. et dénomination
12 Arrêté alignement Rue de l'école BSP.pdf
13 REGLEMENT Définitif cimetièrè.pdf
14 Permis détention Grimaldi.pdf
15 Arrêté d'exhumation Baudu.pdf

La séance est levée à 21H30



 Val en Vignes,
 le 11 mai 2022,
 Christophe GOURDON, Maire

